



Notes pour une allocution  
prononcée par

Jean St-Gelais  
Président-directeur général  
de l'Autorité des marchés financiers

devant  
l'Association des femmes en finances du Québec  
Club Saint-Denis  
Le jeudi 11 mars 2004 à midi.

Seul le texte prononcé fait foi.

### Introduction

Mesdames, messieurs, bonjour et merci de me donner l'occasion de contribuer à vos échanges et à vos débats à l'occasion de ce dîner-causerie de l'Association des femmes en finances du Québec. Je tiens à remercier madame Andrée Corriveau pour l'invitation qu'elle m'a faite et je salue sa contribution au Centre Financier International de Montréal.

Je veux remercier également pour leur présence aujourd'hui les invités de la table d'honneur. Ces personnes, ainsi que les organisations qu'elles représentent, témoignent éloquemment de la qualité et du dynamisme qui anime la communauté financière du Québec.

Vous constituez un auditoire critique et compétent en matière de finance et vous vous intéressez sûrement aux aspects d'encadrement et de réglementation à cause de leur caractère universel.

Comme vous le savez, la réglementation des marchés existe dans tous les pays, sous toutes les juridictions. Elle conditionne les activités et les transactions des entreprises publiques.

L'organisme québécois qui encadre ces activités s'appelle maintenant l'*Autorité des marchés financiers*, une organisation dont l'existence légale remonte au 1<sup>er</sup> février de cette année.

J'ai donc l'intention de vous présenter brièvement cette nouvelle organisation, puis de la situer dans le contexte qui prévaut actuellement dans la communauté financière québécoise.

### Présentation de l'Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers est née d'un regroupement des fonctions et du personnel de cinq organismes :

- la Commission des valeurs mobilières du Québec;
- la Régie de l'assurance-dépôts;
- le Bureau des services financiers;
- le Fonds d'indemnisation des services financiers; et
- l'Inspecteur général des institutions financières.

La création de l'Autorité des marchés financiers s'inscrit donc dans une démarche de simplification des structures, qui commence par l'intégration des cinq organisations.

Il ne s'agit donc pas d'une superstructure. Pour vous en donner une idée plus juste, sachez que nous opérons pratiquement avec les mêmes budgets et le même personnel qui était déjà en place dans les cinq organisations, c'est à dire environ 500 personnes réparties dans deux bureaux, l'un à Québec, et l'autre à Montréal.

Pas de mégastructure donc, mais plutôt une organisation avec des fonctions mieux intégrées, des gens qui commencent petit à petit à travailler dans une plus grande synergie, à l'intérieur d'équipes plus consolidées.

Une organisation qui pourra aussi réagir plus rapidement en temps de crise, par exemple. Une organisation qui intégrera mieux les fonctions d'assistance aux consommateurs, de surveillance de la solvabilité des entreprises, de distribution de produits financiers et d'encadrement des marchés des valeurs mobilières.

Ces quatre fonctions correspondent d'ailleurs aux quatre directions d'encadrement qui forment la colonne vertébrale de l'Autorité des marchés financiers :

- l'assistance aux consommateurs et l'indemnisation;
- la solvabilité;
- la distribution;
- et le marché des valeurs mobilières.

La Direction de l'encadrement de l'assistance aux consommateurs et l'indemnisation est supervisée par madame Anne-Marie Poitras. Cette direction est chargée de mettre sur pied un service d'assistance aux consommateurs en concertation avec les services existants dans l'industrie et les principales associations. Elle gère également les programmes d'indemnisation aux consommateurs.

La Direction de l'encadrement de la solvabilité est conduite par monsieur Jean-Pierre April. Cette équipe surveille principalement la viabilité financière des compagnies d'assurances, des

sociétés de fiducie et des coopératives de services financiers, soit de l'ensemble du Mouvement Desjardins notamment.

En fait, cette direction joue le même rôle envers les institutions financières sous juridiction québécoise que celui que joue le Bureau du surintendant des institutions financières à Ottawa à l'égard des banques.

La Direction de l'encadrement de la Distribution, dirigée par madame Nancy Chamberland, voit à l'encadrement des quelque 40 000 représentants qui détiennent un droit de pratique dans les secteurs de l'assurance et du courtage en épargne collective.

Elle est soutenue dans ses activités par deux organismes d'autoréglementation : la Chambre de la sécurité financière et la Chambre d'assurance de dommages.

Enfin, la Direction de l'encadrement du marché des valeurs mobilières est supervisée par monsieur Daniel Laurion. Cette direction oeuvre auprès des émetteurs qui recherchent du financement public ou dont les actions sont négociées sur le marché secondaire.

Elle collabore également avec les organismes d'autoréglementation dont les diverses Bourses et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, l'ACCOVAM. Je salue d'ailleurs madame Carmen Crépin, directrice générale de l'ACCOVAM, qui nous fait l'honneur de sa présence ce midi.

Ces quatre surintendances sont appuyées par trois directions de soutien :

- l'administration et les services à l'industrie;
- le secrétariat et les affaires juridiques; et
- les affaires de la société.

La Direction générale de l'administration et des services à l'industrie est dirigée par madame Linda Levasseur. Elle réunit une équipe chargée de mettre en place les services d'inscription des professionnels de l'industrie.

La Direction générale du secrétariat et des affaires juridiques, est pilotée par madame Nathalie Drouin. Elle est responsable, entre autres, de la conduite des enquêtes initiées par l'Autorité des marchés financiers.

Enfin, la Direction générale des affaires de la société est dirigée par madame Diane Joly, de qui relève notamment le développement de la réglementation.

Je sais que le sujet de la représentation féminine dans les sphères de la finance vous préoccupe, et c'est normal. J'en profite tout de suite pour vous donner quelques chiffres sur la représentation féminine à l'Autorité des marchés financiers.

Comme vous avez pu le constater, si vous avez fait le décompte, les femmes sont en majorité à la haute direction de l'organisation, avec 5 postes sur 7, ou 5 postes sur 8 si je m'inclus dans l'équipe. Avouez que dans les milieux financiers, c'est presque un fait d'armes. Il est le fruit d'un rigoureux processus de sélection, et les personnes qui ont été retenue le sont parce qu'elles sont compétentes.

Tant qu'à ouvrir la parenthèse, je poursuis sur cette lancée en vous informant que nous avons 55 cadres à l'Autorité des marchés financiers, dont 28 hommes et 27 femmes, ce qui est très équilibré en termes de représentativité. Chez les professionnels, nous comptons 122 hommes et 101 femmes. Nos avocats sont également répartis entre les deux genres, avec 9 hommes et 11 femmes.

La présence marquée des femmes, notamment dans les postes de haute direction, vient rompre avec une tradition établie de longue date dans le secteur financier. J'en suis très fier, personnellement.

### *La communauté financière québécoise*

La communauté financière québécoise est extrêmement dynamique et diversifiée. Nous avons au Québec des entreprises et des institutions exemplaires dont les performances sont remarquables et qui se conforment à des règles d'éthique très exigeantes.

En ce qui concerne les institutions de dépôts, nous sommes bien servis. Les six grandes banques canadiennes ont su depuis longtemps adapter leurs institutions et leurs façons de faire à la réalité du Québec en donnant des pouvoirs et des créneaux spécifiques aux dirigeants oeuvrant au Québec.

Par ailleurs, l'industrie de l'assurance évolue dans un marché très concurrentiel. Les développements dans ce secteur se font à une vitesse fulgurante. Le marché est composé de très grands joueurs qui offrent leurs produits partout au Canada, et de petites entreprises qui exercent leurs activités dans des régions spécifiques.

Beaucoup de personnes gagnent leur vie dans la distribution de produits financiers au Québec. Nous parlons ici de quelque 40 000 professionnels de l'industrie, et de 5 700 autres représentants en assurance collective.

Les courtiers en valeurs mobilières font aussi preuve d'une vitalité impressionnante. On en compte quelque 5 500 oeuvrant tant dans les grandes institutions financières qu'en cabinet privé, ou simplement à leur compte.

Enfin, les investisseurs institutionnels jouent un rôle de premier plan dans l'ensemble de l'industrie. Qu'on pense seulement à l'influence considérable de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur le marché québécois et canadien.

L'ensemble des entreprises et des organisations que nous connaissons, dans lesquelles vous évoluez probablement, obtiennent année après année des résultats impressionnants et poursuivent leur développement bien qu'elles soient situées tout près des grands centres financiers que sont New York, Toronto et Boston.

Voilà qui vous donne une idée de l'importance du secteur financier au Québec, et conséquemment, une première mesure de la responsabilité qui incombe à l'Autorité des marchés financiers.

### Les défis des prochaines années

Ce qui m'amène à formuler trois grands défis des prochaines années en matière d'encadrement et de régulation des marchés, des défis que je juge fondamentaux et qui sont devenus les trois objectifs officiels de l'Autorité des marchés financiers :

1. premièrement, assurer une meilleure protection des consommateurs québécois,
2. deuxièmement, réduire le fardeau administratif et bureaucratique de l'industrie et
- troisièmement,
3. mieux suivre l'évolution des marchés, de manière à être mieux équipé pour mieux servir.

Mieux protéger les consommateurs, c'est d'abord s'activer à restaurer cette crédibilité indispensable dans un secteur où la confiance et la transparence sont à la base des relations d'affaires. En fait, l'élément essentiel de tout marché financier efficace, c'est la confiance.

L'objectif premier de l'organisation que je dirige est la protection du consommateur. Je ne le répèterai jamais assez : tous nos gestes seront évalués en fonction de leur contribution à une meilleure protection des consommateurs.

Et la création de l'Autorité des marchés financiers nous offre une occasion unique de redonner confiance aux consommateurs.

Nous visons l'équilibre entre le degré optimal de réglementation à imposer et les bonnes pratiques de gestion et de gouvernance que les entreprises se donnent. Cet équilibre est malheureusement rompu chaque fois qu'éclate un scandale financier.

Les organismes de réglementation, les consommateurs de même que l'industrie ont tout intérêt à ce que les marchés financiers fonctionnent rondement.

Il est inadmissible que des agissements malhonnêtes de dirigeants d'entreprise fassent perdre des milliers d'emplois, s'évaporer des caisses de retraite, ou fondre du jour au lendemain le portefeuille d'une multitude de petits épargnants, souvent les économies de toute une vie !

Même si nous nous sommes préservés des scandales jusqu'à aujourd'hui, les perceptions négatives demeurent les mêmes dans le public. Et bien téméraire serait celui ou celle qui pourrait affirmer que nous sommes à l'abri de telles affaires. Il est donc nécessaire de maintenir la confiance des consommateurs, et pour cela, il nous faudra concerner nos efforts.

À l'Autorité des marchés financiers, la priorité sera mise sur la conformité. C'est dire que pour tout ce qui concerne les enquêtes et les inspections, le travail sera effectué avec le plus grand soin dans un souci d'efficacité en vue d'obtenir des résultats concrets. Nous allons miser sur la rigueur qui doit caractériser chacune de nos interventions.

La priorité sera accordée aux ressources sur le terrain pour appliquer le plus concrètement possible la réglementation. Une équipe conjointe sera mise sur pied en collaboration avec la Sûreté du Québec. La ligne de conduite comprendra trois volets : la prévention, la détection et la dissuasion.

Nous voulons aussi consentir d'importants efforts au bénéfice des consommateurs, et ce, de trois façons. D'abord, par la mise en place de programmes d'information et d'éducation en matière de produits et services, par un service efficace de traitement des plaintes et en s'assurant d'avoir des mécanismes justes et équitables de règlement des différends.

Parlons maintenant du second objectif, celui de réduire le fardeau administratif et bureaucratique.

Les entreprises et les organismes de réglementation échangent régulièrement des masses importantes d'information. Nous ferons tous les efforts possibles pour améliorer cette transmission d'information sans pour autant imposer un fardeau indû aux entreprises.

Nous prendrons aussi les moyens pour que l'Autorité agisse promptement et efficacement, et que le personnel dispose des marges de manœuvre nécessaires pour que les décisions soient prises au bon niveau et au bon moment.



L'accent est mis sur la flexibilité puisque le personnel doit transiger à la fois avec de grandes organisations bien structurées, qui disposent de ressources considérables, et avec des individus exerçant souvent leur métier dans le sous-sol de leur résidence.

Dans le domaine de la distribution de produits et services financiers, la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages se sont vu reconnaître le statut d'organisme d'autoréglementation, ce que nous appelons les OAR. Nous travaillerons de concert avec eux pour le bénéfice de leurs membres.

Sur le plan de la solvabilité, nous travaillerons de concert avec les autorités fédérales et les organisations internationales pour que les institutions québécoises soient à l'avant-garde dans la mise en place des règles dites de Bâle 2, pour tout ce qui concerne la gestion et l'appréciation des risques financiers des institutions de dépôts.

Enfin, comme dans le cas du guichet des consommateurs, la création d'un point d'entrée unique pour l'industrie devrait améliorer sensiblement les rapports avec les diverses clientèles, et conséquemment, l'efficacité de la réglementation.

Troisième et dernier objectif poursuivi par l'Autorité des marchés financiers : mieux suivre l'évolution des marchés, pour ultimement mieux servir les intérêts du Québec dans ce domaine.

La création de l'Autorité arrive à point nommé, compte tenu de l'évolution des marchés, une évolution caractérisée par un important décloisonnement et une mondialisation tout azimut.

Jusqu'à aujourd'hui, la lecture des marchés se faisait en vase clos à la Commission des valeurs mobilières du Québec. Il en était de même pour le Bureau des services financiers et l'Inspecteur général des institutions financières.

Or, ces organisations interviennent pourtant dans des marchés amplement interreliés.

Elles traitent avec des institutions presque entièrement décloisonnées. Nous assistons de plus à une convergence intersectorielle, soit le développement de produits et services financiers

semblables par des institutions financières de différentes natures, par exemple, les fonds communs *versus* les fonds réservés des assureurs.

Les systèmes de vigie en silos sont donc de moins en moins appropriés dans le contexte actuel.

L'Autorité des marchés financiers vient mettre un terme au cloisonnement actuel des organismes de réglementation, qui ont bien fait leur travail, mais chacun à l'intérieur de sa sphère d'activités.

Nous voulons être en mesure de suivre adéquatement l'évolution des marchés pour que la réglementation accompagne les changements nécessaires plutôt qu'elle ne devienne un frein au développement.

### Conclusion

En terminant, comme vous le savez, avec une durée de vie de moins de deux mois, nous sommes encore très jeunes ! À notre âge, on peut encore faire des souhaits. Le vœu que je fais, c'est que toute l'industrie des produits et services financiers accueille cette nouvelle organisation avec enthousiasme, dans un esprit de collaboration franc et ouvert.

Je peux vous garantir, pour ma part, que nous ferons le maximum pour être à la hauteur des attentes de l'industrie. Ce qui augure bien, c'est la qualité du personnel des organismes que nous avons intégrés. Nous disposons de grandes compétences en matière d'encadrement et de réglementation au Québec, des compétences pointues. Le fait de rassembler dans une même organisation tous ces professionnels créera, j'en suis convaincu, un effet de synergie qui bonifiera l'encadrement au Québec.

Et dites-vous que le Québec est prêt à jouer un rôle important sur le plan de l'harmonisation des façons de faire au Canada tout en gardant constamment le cap sur sa priorité, soit celle de protéger les consommateurs.

Merci beaucoup de votre attention, je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions.

-Fin de l'allocution-